

CHAMPIONNATS D'ALSACE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Quotas pour les championnats d'Alsace (sauf M15 et vétérans):

Conditions de participation aux championnats d'Alsace individuels	24 participants maximum	Les 16 premiers du classement régional (après le dernier tournoi précédant le championnat)
		+ 4 tireurs par département
Cette règle de participation a été votée par le Comité Directeur de la Ligue d'Alsace le 18 septembre 2006		
+ un quota ligue supplémentaire de 4 tireurs (Cf « CdA conditions de participation » ci-dessous)		

1. 16 par le classement régional. La liste sera arrêtée selon le classement régional, 15 jours avant l'épreuve.
2. Quota départemental de 4 tireurs après les championnats départementaux ou à défaut sur sélection. Une liste complémentaire de tireurs remplaçants sera jointe.
Cette liste devra parvenir à la ligue **au plus tard l'avant dernier jeudi précédant** le championnat régional
3. Quota de ligue supplémentaire de 4 tireurs. Ces places seront attribuées pour des **situations exceptionnelles** :
 - a. Tireurs arrivant d'une ligue extérieure. Ils devront avoir un classement national au moins égal au 16^{ème} du classement régional.
 - b. Tireurs alsaciens sortis du classement régional au cours des 2 dernières années en raison de blessure, maladie ou grossesse. Ils devront avoir figuré dans les 16 premiers du classement régional dans le dernier classement où ils apparaissent.

Les demandes pour figurer dans le quota supplémentaire de ligue devront parvenir à la ligue au moins 30 jours avant le championnat régional.

Les M15 et vétérans ne sont pas concernés par ces quotas. Pour ces catégories, la participation aux championnats d'Alsace est open.

Engagements aux championnats d'Alsace

Par la ligue :

Les engagements aux **championnats individuels avec quota** (M11, M13, M15, M17, M20, séniors) sont exclusivement effectués **par la ligue**.

Par les clubs :

Les engagements aux **championnats individuels sans quota** (H.2024, vétérans) sont effectués **par les clubs**.

Les engagements aux **championnats par équipes** sont effectués **par les clubs**.

Confirmation de participation : Désistements / repêchages :

Les tireurs classés dans les 16 premiers du classement régional devront confirmer ou infirmer leur participation par mail : organisationcda@gmail.com **avant le dimanche soir (23h59)**, précédant l'épreuve.

Dans le cas où un tireur classé dans les 16 premiers, ne confirme pas sa participation ou se désiste **avant le dimanche soir (23h59), précédant l'épreuve**, alors le 17ème sera repêché puis éventuellement le 18^{ème}, etc.

Si les tireurs repêchés sont dans le quota départemental, le 1^{er} remplaçant départemental sera à son tour repêché, puis éventuellement le 2^{ème} etc.

Pour les désistements des tireurs figurant dans le quota ligue annoncés avant le dimanche 23h59, précédant l'épreuve, les remplaçants sont repêchés dans l'ordre du classement régional à partir de la 17^{ème} place.

Aucun remplacement ne sera effectué pour les désistements annoncés après le dimanche soir 23H59.

A partir du lundi précédant la compétition, seuls les désistements des tireurs des quotas départementaux seront pris en compte. Dans cette situation, les remplaçants ne seront pas pris par rapport au classement régional mais dans la liste des remplaçants communiquée par le Comité Départemental du tireur qui s'est désisté.

Date de prise de licence

Les tireurs sélectionnés dans le quota ligue ou le quota départemental, doivent être licenciés (validation FFE) au moment où la sélection est établie.

Les tireurs qui figurent dans le classement régional et qui sont repêchés suite à un désistement doivent être licenciés (validation FFE) au plus tard le dimanche précédant le championnat.

FORMULE DES EPREUVES PAR EQUIPES M11

Championnats d'Alsace M11 et M13 par équipes

Le championnat par équipes est open.

Le championnat se déroulera selon la formule suivante :

Les équipes seront classées en totalisant les points du classement régional des 3 meilleurs tireurs de l'équipe (classement actualisé avant la compétition).

1. Tour de poules de 3 ou 4 équipes. Les poules de 4 se dérouleront simultanément sur 2 pistes. Les rencontres se dérouleront en 12 touches (3 relais de 4 touches).
2. Tableau d'élimination directe en 12 touches.

LIGUE D'ESCRIME D'ALSACE

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 28 - 67035 Strasbourg
☎ 03.88.26.94.04 - 📞 03.88.26.94.06 - ✉ ligue@escrime-alsace.net - 🌐 www.escrime-alsace.fr

CHAMPIONNATS D'ALSACE 2018

Catégories M17, M20, Seniors

Epée

Adresse mail à utiliser :
organisationcda@gmail.com

Samedi 6 et dimanche 7 janvier 2018

Salle d'armes Jean-Pierre Muller
Ingersheimerweg, **68000 COLMAR**
Coordonnées GPS : 48° 6' 37.48" / 7° 20' 2.93"

JOURS ET DATES DES EPREUVES :

SAMEDI 6 JANVIER 2018				
		Appel	Scratch	Début
Epée M20	Hommes	13h30	14h00	14h15
	Dames	14h00	14h30	14h45
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		

DIMANCHE 7 JANVIER 2018				
		Appel	Scratch	Début
Epée Seniors	Hommes	08h45	09h15	09h30
	Dames	09h00	09h30	09h45
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		
Epée M17		Appel	Scratch	Début
	Hommes	09h45	10h15	10h30
	Dames	12h15	12h45	13h00
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		

ORGANISATEUR : Section Escrime des Sports Réunis de Colmar

ENGAGEMENTS : Clôture des engagements le **jeudi 4 janvier 2018 à 23h59**.

Individuels : Ils sont effectués **par la Ligue**.

Les engagements doivent être payés par les clubs.

Les conditions de confirmation de participation sont indiquées plus loin (2nde page).

Equipes : Les engagements aux championnats par équipes sont effectués **par les clubs**.

Les engagements doivent être réalisés et payés par les clubs.

LIGUE D'ESCRIME D'ALSACE

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 28 - 67035 Strasbourg
03.88.26.94.04 - 03.88.26.94.06 – ligue@escrime-alsace.net - www.escrime-alsace.fr

Les clubs qui engagent plusieurs équipes dans une même catégorie devront envoyer à la ligue, dans les mêmes délais, par mail ou par fax, la répartition des tireurs dans les différentes équipes.

Conditions de participation aux championnats d'Alsace individuels	24 participants maximum	Les 16 premiers du classement régional (après le dernier tournoi précédant le championnat)
		+ 4 tireurs par département

Le paiement se fera obligatoirement par chèque (il peut être effectué sur place, au pointage de la première catégorie), à l'ordre de la « Ligue d'Escrime d'Alsace », au vu du nombre de tireurs engagés et non pas selon le nombre de présents.

Les engagements doivent être payés AVANT ou PENDANT la compétition.

Droits d'engagement : 6 € par tireur engagé / 12 € par équipe engagée

La Ligue est autorisée à refuser la participation des tireurs ayant oublié leur licence.

CONFIRMATIONS DE PARTICIPATION

Les confirmations et infirmations de participation devront être envoyées à l'adresse mail suivante : organisationcda@gmail.com

ARBITRAGE

Se reporter à la feuille « réglementation » du fichier « inscriptions arbitres » qui est joint à ce document.

Les feuilles récapitulatives d'inscription des arbitres devront être envoyées à l'adresse mail suivante : organisationcda@gmail.com

QUOTAS Par arme et journée de compétition (Toutes catégories confondues)

INDIVIDUELS	<i>Tireurs engagés</i>	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	<i>Equipes engagées</i>	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

LIGUE D'ESCRIME D'ALSACE

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 28 - 67035 Strasbourg
03.88.26.94.04 - 03.88.26.94.06 - ligue@escrime-alsace.net - www.escrime-alsace.fr

REMISE DES RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve et au plus tard au début de l'heure (heure « ronde ») suivant la fin de la compétition.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.

Fiche récapitulative d'inscription des arbitres

**CHAMPIONNATS
d'ALSACE
2018**

Samedi 6 janvier 2018

Club de

Les épreuves par équipes se déroulant à l'issue des épreuves individuelles, les arbitres inscrits pour les équipes peuvent être les mêmes que pour les individuels.

**Nouvelle adresse mail à utiliser pour retourner ces documents:
organisationcda@gmail.com**

	Catég	I / E	Heure appel	Nbre de tireurs engagés	Besoins arbitres "Individuels (selon quota)	Nbre d'équipes engagées	Besoins arbitres par équipes (selon quota)	Arbitres (NOM et Prénom)	Année de naissance	Diplôme	Heure d'arrivée
Fleuret											
	Totaux individuels										
	Totaux équipes										
Epée	EHM20	I	13h30								
	EDM20	I	14h00								
	Totaux individuels										
	EHM20	E	à l'issue de l'épreuve individuelle								
	EDM20	E									
Totaux équipes											
Sabre											
	Totaux individuels										
	Totaux équipes										

(1) Le nombre d'arbitres nécessaires doit être calculé sur le nombre total de tireurs (ou d'équipes) engagés par arme

Fiche récapitulative d'inscription des arbitres

**CHAMPIONNATS
d'ALSACE
2018**

Dimanche 7 janvier 2018

Club de

Les épreuves par équipes se déroulant à l'issue des épreuves individuelles, les arbitres inscrits pour les équipes peuvent être les mêmes que pour les individuels.

**Nouvelle adresse mail à utiliser pour retourner ces documents:
organisationcda@gmail.com**

	Catég	I / E	Heure appel	Nbre de tireurs engagés	Besoins arbitres "Individuels (selon quota)	Nbre d'équipes engagées	Besoins arbitres par équipes (selon quota)	Arbitres (NOM et Prénom)	Année de naissance	Diplôme	Heure d'arrivée
Fleuret											
	Totaux individuels										
	Totaux équipes										
Épée	EHS	I	08h45								
	EDS	I	09h00								
	EHM17	I	09h45								
	EDM17	I	12h15								
	Totaux individuels										
	EHS	E	à l'issue de l'épreuve individuelle								
	EDS	E									
	EHM17	E	à l'issue de l'épreuve individuelle								
	EDM17	E									
	Totaux équipes										
Sabre											
	Totaux individuels										
	Totaux équipes										

(1) Le nombre d'arbitres nécessaires doit être calculé sur le nombre total de tireurs (ou d'équipes) engagés par arme

REGLEMENTATION DE L'ARBITRAGE

Quotas requis	INDIVIDUELS	Tireurs engagés	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
		Arbitres	1	2	3	4	5	
	EQUIPES	Equipes engagées	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
		Arbitres	1	2	3	4	5	

Habilitation	<p>Condition 1 : être diplômé ou en formation</p> <p>Condition 2 : être licencié pour la saison en cours</p> <p>Condition 3 : Voir onglet compétences arbitrage.</p> <p>Précision : Un arbitre en formation est un arbitre qui a réussi le QCM lors de la Journée nationale de l'arbitrage.</p>
---------------------	--

Arrivée à la compétition	<p>L'arbitre doit arriver à la compétition au plus tard à l'heure de l'appel de catégorie qu'il représente pour son club.</p> <p>Il doit se faire pointer au directoire technique dès son arrivée.</p>
---------------------------------	--

Lors de la compétition	<p>L'arbitre ne doit pas refuser de match qui lui est confié, mais peut rendre le directoire attentif à des problèmes tels que l'appartenance au club, une incompatibilité, etc.</p> <p>L'arbitre doit se tenir à disposition tout au long de la compétition.</p> <p>L'arbitre doit venir récupérer sans tarder les feuilles de poules et de matches à l'appel.</p> <p>Un arbitre ne peut tirer pendant la période où il est censé officier.</p> <p>Un arbitre peut être utilisé pour toutes les catégories de la même arme et au même moment, selon ses compétences.</p>
-------------------------------	---

Fin d'arbitrage	<p>L'arbitre quittera la compétition uniquement après avoir été libéré par le directoire technique.</p> <p>En cas d'exigence particulière il est prié de la signaler en début de compétition au responsable de la CRA.</p> <p>L'arbitre est en droit de venir réclamer son indemnité après avoir terminé d'arbitrer.</p>
------------------------	--

Evaluation arbitres en formation	<p>Les arbitres en formation doivent déposer leur carnet d'évaluation au Directoire technique dès leur arrivée.</p> <p>L'évaluation aura lieu en fonction de la présence et la disponibilité des évaluateurs.</p>
---	---

FICHE TECHNIQUE N° 4

NIVEAU DE COMPETENCE DES ARBITRES

ARBITRES EN FORMATION				
FORMATION TERRITORIALE	FORMATION REGIONALE	FORMATION NATIONALE	FORMATION CONTINENTALE	FORMATION INTERNATIONALE
<p>Niveau M13-M15</p> <p>Arbitre les épreuves territoriales de M9 à M13</p>	<p>Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone de M11 à M20 maximum.</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France</p>	<p>En attente du texte officiel FIE</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau continental, y compris les championnats de France ainsi que les épreuves internationales permises par la FIE. Il doit s'engager à arbitrer pendant l'olympiade, à partir de sa présentation, par la FFE, au niveau international.</p>
<p>Niveau M17-M20 et Seniors</p> <p>Arbitre toutes les épreuves territoriales et les épreuves régionales de M9 à M15</p>	<p>Dans le cadre de sa formation, il pourra arbitrer les circuits nationaux avec l'autorisation de sa C.R.A. Dans la mesure du possible, il arbitrera avec un arbitre confirmé qui l'accompagnera</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France</p>	<p>En attente du texte officiel FIE</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau international, y compris les CHF.</p>
ARBITRES DIPLOMES				
ARBITRE TERRITORIAL	ARBITRE REGIONAL	ARBITRE NATIONAL	ARBITRE CONTINENTAL	ARBITRE INTERNATIONAL
<p>Arbitre les épreuves territoriales et régionales, sous réserve d'être, au minimum, de la même catégorie d'âge.</p>	<p>Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone.</p> <p>A partir de M15, il peut, avec l'accord de sa CRA et de la CNA, arbitrer la FDJ, les CN et les championnats de France.</p> <p>Il peut, avec l'accord de son référent d'armes CNA, arbitrer la catégorie seniors.</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France</p> <p>L'arbitre National peut être sollicité par la CNA pour officier sur une épreuve continentale en France ou à l'étranger</p>	<p>En attente du texte officiel FIE</p>	<p>Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau international, y compris les CHF.</p> <p>A l'obtention du diplôme international, il doit s'engager à arbitrer pendant quatre saisons, Dans le cas contraire, il devra rembourser ses frais de formation à la FFE.</p>

CONSIGNES IMPORTANTES POUR L'ÉVALUATION DES ARBITRES EN FORMATION

1. Marche à suivre par le candidat

- Le candidat doit se renseigner sur la présence d'un évaluateur avant la compétition.
- Le candidat, pour se faire évaluer, doit consacrer son temps à l'arbitrage durant toute la compétition et ne doit pas assumer une autre tâche, il ne peut notamment pas tirer dans la même épreuve.
- Il va au directoire technique et l'organisateur lui indique le ou les évaluateurs présents à la compétition.
- Le candidat va directement voir l'évaluateur et lui donne son carnet en début de compétition. Il reprend son carnet après son arbitrage.
- Le candidat ne refusera pas les matches que l'organisateur lui demande d'arbitrer, exception faite pour les tireurs de son propre club. Il devra signaler au responsable de l'arbitrage qu'un des tireurs est de son club.
- Un candidat ne peut être évalué que par 1 seul évaluateur de son club (dérogation 2005/2006 au sabre).

2. Marche à suivre par l'évaluateur

- L'évaluateur doit être agréé par la commission d'arbitrage de la Ligue d'Éscrime d'Alsace.
- Les évaluateurs hors Alsace doivent être Maître d'armes ou arbitre national ou international.
- Il ne doit pas faire plus de 2 évaluations pour le même candidat.
- Il ne fera pas plus d'une évaluation pour un candidat de son propre club (dérogation 2005/2006 au sabre).
- Il doit évaluer sur les poules et phases finales, donc être présent assez longtemps à la compétition.

3. Marche à suivre par l'organisateur de la compétition

- L'organisateur, gestionnaire des arbitres ne peut pas être évaluateur en même temps (manque de temps, objectivité)
- L'organisateur d'un tournoi en Alsace, s'il veut que son tournoi soit reconnu comme terrain d'évaluation, doit demander un évaluateur à la CRA. Il pourra annoncer cette épreuve d'arbitrage dans la note d'organisation.